



HAL
open science

L'inventaire de l'instrumentum rusticum dans le discours agronomique : une liste inutile ?

Maëlys Blandenet

► **To cite this version:**

Maëlys Blandenet. L'inventaire de l'instrumentum rusticum dans le discours agronomique : une liste inutile ?. Marie Ledentu; Romain Lorient. Penser en listes dans les mondes grec et romain, 122, Ausonius éditions, pp.189-204, 2020, Scripta antiqua, 978-2-35613-323-6. hal-04049331

HAL Id: hal-04049331

<https://hal.science/hal-04049331v1>

Submitted on 28 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'inventaire de l'*instrumentum rusticum* dans le discours agronomique : une liste inutile ?

Maëlys Blandenet

Dans un passage bien connu des *Res rusticae*, Varron distingue trois catégories au sein de l'équipement du domaine : l'*instrumenti genus uocale*, "catégorie d'équipement pourvue de la parole", désignant la main d'œuvre agricole¹ ; le *genus semiuocale*, "catégorie pourvue à moitié de la parole", à savoir les animaux nécessaires à l'exploitation du domaine ; et l'*instrumenti genus mutum*, le matériel "muet", qui renvoie plus précisément aux outils². Les deux premières catégories définies par Varron ont focalisé l'attention des exégètes et des éditeurs, tandis que l'*instrumentum mutum* a surtout suscité l'intérêt des archéologues et des linguistes³. Toutefois, dans le cas des listes d'outils agricoles présentes dans les textes agronomiques latins, une approche centrée sur les enjeux pragmatiques et épistémologiques nous semble tout à fait pertinente.

De fait, selon l'œuvre où elles apparaissent, ces listes varient considérablement dans leur typologie et leur extension. Caton, au I^{er} siècle a.C., consacre deux chapitres de son *De Agricultura* à dresser une liste apparemment exhaustive de l'équipement d'une exploitation, et deux autres chapitres à l'équipement des pressoirs et du cellier à huile (*Agr.*, 10-13). Un siècle plus tard, Varron reprend la question dans ses *Res rusticae* (1.22), en se plaçant sous l'autorité de Caton, mais il ne propose qu'une liste abrégée et volontairement partielle. À la même époque ou presque, Virgile, dans son poème didactique dédié à l'agriculture, consacre neuf vers à une énumération des outils du paysan (*Géorgiques*, 1.160-168), où il ne mentionne que sept *instrumenta*. Quant à Columelle, il n'établit aucune liste spécifiquement dédiée à l'*instrumentum mutum*, bien qu'il s'agisse du plus prolixe des auteurs de traités agronomiques latins, tandis que, au V^e siècle p.C., Palladius en rétablit une, qui sert de conclusion au premier livre de son *Opus agriculturae* (1.42⁴).

- 1 L'expression désigne aussi bien les esclaves que les journaliers libres, comme l'a récemment souligné Lewis 2013, 638-639.
- 2 Var., *R.*, 1.17.1.
- 3 Sur la question de la main d'œuvre, voir par exemple Dumont 1986, 81-88 ; White 1970, 358 et 374 ; Kolendo 1979, 204-207. Pour l'identification des *instrumenta*, voir Bruno Tibiletti 1969, White 1975, Andrei 1981. Pour les analyses linguistiques portant sur certains termes de l'*instrumentum rusticum*, voir par exemple Brachet 2006, 47-60 ; Thomas 2006, 61-78. Peu nombreux sont les critiques qui, à l'instar de Marine Bretin-Chabrol, se sont intéressés à la question de la liste dans le discours agronomique (Bretin-Chabrol 2008, 211-231).
- 4 Ajoutons que cette liste de l'équipement "muet" de l'exploitation agricole n'a pas d'antécédents grecs, dans l'état actuel de nos connaissances en tout cas – puisque la majeure partie du corpus grec

Chez Caton, la liste du matériel agricole nécessaire à l'exploitation d'un domaine prend la forme d'un inventaire, c'est-à-dire d'une énumération chiffrée circonscrite à un espace spécifique, alors que les listes ultérieures, partielles, ne retiennent de l'outillage agricole que quelques spécimens. L'utilité d'établir un inventaire complet de *l'instrumentum mutuum* semble donc contestée par les auteurs des traités agronomiques eux-mêmes, qui n'hésitent pas à en donner une version abrégée, ou même à ne pas en faire mention. Il s'agit donc d'une liste considérée aussi bien comme légitime du point de vue générique, dans le cadre du discours didactique, que comme inutile d'un point de vue informatif et utilitaire, la question des outils utilisés pour l'agriculture semblant passer pour une connaissance partagée relevant davantage du bon sens que de la compétence technique. Dans ce cas, pourquoi établir une liste de "l'équipement muet" d'une exploitation agricole ? Quelles fonctions peut-elle revêtir à compter du moment où sa valeur informative est remise en cause, ce qui est le cas lorsque l'auteur dresse une liste volontairement partielle et inachevée ? Comment interpréter alors l'"effet de liste"⁵ produit ? Par l'étude des procédés discursifs présents dans les textes de Caton, Varron, Virgile et Palladius, nous entendons éclairer les enjeux pragmatiques et épistémologiques qui guident les formes très diverses que revêt la liste des outils agricoles dans ces œuvres.

CATON ET L'EFFET D'INVENTAIRE

Les listes "fondatrices" de *l'instrumentum rusticum*, qui serviront de référence aux auteurs ultérieurs, sont établies par Caton aux chapitres 10 à 13 du *De Agricultura*. Dans ce traité, composé d'une série de 162 chapitres de longueur variée (170 si l'on tient compte de la numérotation de la table des matières), Caton distille des préceptes destinés pour la plupart à augmenter la productivité de l'exploitation agricole. Si la logique générale présidant à la répartition des rubriques, peu évidente, a fait l'objet de nombreux commentaires⁶, le début de l'œuvre présente toutefois une certaine cohérence.

Caton commence par traiter de l'achat du domaine et de son équipement, et c'est dans cette perspective qu'il insère le chapitre 10 *Quomodo oletum agri iugera CCXL instruere oporteat*⁷. À cette interrogation indirecte répond une énumération à l'accusatif de cent unités chiffrées, qui comprend aussi bien des objets que des hommes et des animaux. La liste dé-

agronomique est aujourd'hui perdue, de même que le corpus punique, représenté par le traité de Magon – : Hésiode ne fait qu'une rapide allusion sans citer d'outils agricoles précis (*Op.*, v. 407-408), et Xénophon évoque uniquement le travail de rangement et de classement dévolu à la maîtresse de maison (*Oec.*, 9.10). Ajoutons que, dans le corpus latin, Varron énumère quelques outils agricoles dans le *De lingua latina* afin de fournir une explication étymologique à ces substantifs (*Var., L.*, 5.31).

5 Voir Molinié 2013, 567.

6 Voir Bretin-Chabrol 2008, 211-213.

7 "Comment il faut équiper une oliveraie de 240 jugères", c'est-à-dire environ 60 hectares. C'est sur ce chapitre que nous concentrerons notre analyse. De fait, la rubrique suivante, qui décrit un vignoble de 100 jugères, présente peu de différences de fond et aucune de forme avec la liste du chapitre 10, tandis que les chapitres 12 et 13 sont courts et limités à des équipements spécialisés : le pressoir et le cellier à huile. Sauf mention contraire, les traductions sont personnelles.

bute par le personnel servile ; après en avoir établi le total, Caton poursuit par l'énumération des animaux, avant d'en venir à partir du deuxième paragraphe aux objets et aux outils :

Cato, *Agr.*, 10.2-5 : 2. *uasa olearia instructa iuga V, ahenum quod capiat q. XXX, operculum aheni uncos ferreos III, urceos aquarios III, infidibula II, ahenum quod capiat q. V, uncos III, labellum pollulum I, amphoras olearias II, urnam quinquagenariam unam, trullas III, situlum aquarium I, peluim I, matellionem, trullium, scutriscum, matellam, nassiternam, trullam, candelabrum, sextarium ; plostra maiora III, aratra cum uomeribus VI, iuga cum loris ornata III, ornamenta bubus VI ; 3. ipicem I, crates stercerarias IIII, sirpeas stercerarias III, semuncias III, instrata asinis III ; ferramenta : ferreas VIII, sarcula VIII, palas IIII, rutra V, rastros quadridentes II, falces fenarias VIII, stramentarias V, arborarias V, securis III, cuneos III, fistulam farrariam I, forpicias II, rutabulum I, foculos II ; 4. dolia olearia C, labra XII, dolia quo uinacios condat X, amurcaria X, uinaria X, frumentaria XX, lupinarium I, serias X, labrum eluacrum unum, solium I, labra aquaria II, opercula doliis, seriis priua ; molas asinarias unas et trusatilis unas, Hispaniensis unas, molilia III, abacum I, orbes aheneos II, mensas II, scamna magna III, scannum in cubiculo I, scabilla III, sellas IIII, solia II, 5. lectum in cubiculo I, lectos loris subtentos IIII et lectos III, pilam ligneam I, fullonicam I, telam iugalem I, pilas II, pilum fabarium I, farrearium, <cribrum> seminarium I, qui nucleos succernat I, modium I, semodium I ; culcitas VIII, instragula VIII, puluinos XVI, operimenta X, mappas III, centones pueris VI.*

"5 ensembles d'appareils d'huilerie équipés, une chaudière d'une contenance de 30 quadrants, un couvercle pour la chaudière, 3 crochets en fer, 3 brocs à eau, 2 entonnoirs, une chaudière d'une contenance de 5 quadrants, 3 crochets, une petite cuve, 2 amphores à huile, une bonbonne de 50 hémènes, 3 cassottes, un seau pour l'eau, un bassin pour laver, un broc, une cuvette, une marmite, un pot, un arrosoir, une cassotte, un chandelier, une mesure d'un setier ; 3 chariots assez grands, 6 araires avec leur soc, 3 jougs munis de courroies, 6 harnais pour les bœufs ; une herse, 4 claies pour le fumier, 3 paniers en jonc pour le fumier, 3 paniers, 3 bats pour les ânes ; outils en fer : 8 pelles en fer, 8 binettes, 4 bêches, 5 pelles de maçon, 2 houes à quatre dents, 8 faux pour le foin, 5 pour la paille, 5 pour la taille, 3 haches, 3 coins, un pilon pour le blé, 2 pincettes, un râble, 2 fourneaux ; 100 jarres à huile, 12 cuves, 10 jarres pour stocker les marcs, 10 jarres pour l'amurque, 10 pour le vin, 20 pour le blé, une pour le lupin, 10 pots pour le stockage, une cuve à laver, une baignoire, deux cuves à eau, des bouchons pour chaque jarre et chaque pot ; un moulin à âne et un moulin à bras, un moulin d'Espagne, 3 attaches pour tourner la meule, une huche, 2 plateaux circulaires en bronze, 2 tables, 3 grands escabeaux, un escabeau dans la chambre, 3 marchepieds, 4 sièges, 2 fauteuils ; un lit dans la chambre, 4 lits de sangle et 3 lits, un mortier de bois, un de foulon, un métier à tisser à joug, 2 mortiers, un pilon pour les fèves, un pour le blé, un tamis pour les semences, un pour cribler les noyaux, un modius, un demi-modius, 8 matelas, 8 couvertures, 16 oreillers, 10 couvre-lit, 3 serviettes, 6 centons pour les jeunes esclaves."

La liste de l'*instrumentum mutum* prend ici la forme de l'inventaire, à savoir une énumération d'objets chiffrés, ancrée dans un cadre spatio-temporel spécifique, apparemment dépourvue de vocation classificatoire ou de hiérarchisation, et correspondant à un processus descriptif dicté par le parcours du regard. Dans le texte de Caton, tous les éléments cités sont suivis d'un chiffre et composent une énumération hétéroclite sans ordre apparent. Il isole par exemple au troisième paragraphe les *ferramenta*, alors qu'au paragraphe précédent il citait les crochets de fer (*uncos ferreos*). En outre, cette liste semble aussi exhaustive que le serait un inventaire complet de l'équipement de la ferme n'opérant ni tri ni sélection. Ainsi, Caton ne distingue pas ce qui, à nos yeux, relève de l'outillage agricole et ce qui appartient

au mobilier de la ferme. Il mentionne au deuxième paragraphe, parmi les outils, un candélabre ainsi que différents types de brocs, bassines ou pots à eau⁸, et achève sa liste en citant le mobilier (tables et fauteuils, *mensae* et *solia*), puis la literie et les vêtements : *culcitas VIII, instragula VIII, puluinus XVI, operimenta X, mappas III, centones pueris VI*⁹. Caton ne semble donc pas opérer de sélection particulière parmi les objets présents dans la *uilla*, et, même s'il ne cite pas, selon toute vraisemblance, l'intégralité du petit équipement de la ferme¹⁰, il crée néanmoins un effet d'exhaustivité.

Toutefois, une certaine logique se dessine dans l'organisation de cette liste : une logique thématique, conduisant à associer les objets en fonction de leur matière, à laquelle s'ajoute une logique fonctionnelle, et peut-être une logique spatiale, comme celle mise en œuvre dans un inventaire. Caton commence en effet par détailler l'équipement qui pourrait être associé au *torcularium* et à l'extraction de l'huile¹¹, avant de s'intéresser à la grange, pourrait-on dire, et au matériel proprement agricole : *plostra* (chariots), *aratra* (araires), *iuga* (jougs). Il isole dans cette section les *ferramenta*, telles les pelles, binettes, bêches (*ferreas, sarcula, palas*), puis semble se tourner vers le cellier, à partir de la mention des *dolia* (10.4), pour finir par les quartiers d'habitation. Ce principe d'organisation spatial et fonctionnel n'est pas strictement respecté, car les *instrumenta* semblent également associés par endroits en fonction de leur matière. Les objets en cuivre ou en bronze sont cités majoritairement au début de la liste (*ahenum, scutriscum, candelabrum*¹²), tandis que les pincettes, râbles et fourneaux sont mentionnés avec les outils agricoles en fer, suivant un regroupement par matériau¹³. Même si l'identification de la fonction des *instrumenta* cités et la nature du matériau qui les compose ne sont pas toujours assurées¹⁴, Caton conjugue une logique de regroupement des objets selon le matériau dont ils sont faits, avec un principe général d'organisation reposant sur la fonction des objets, voire sur le lieu où ils sont entreposés¹⁵. Un effet de "liste-inventaire" est ainsi créé par cette *dispositio*, de même que par la réduction de l'extension de la liste,

8 Voir *trulla, peluis, matellio, trullium* et même *matella*, terme qui, selon Goujard 1975, 153, désignerait un pot de chambre. Tibiletti 1969, 193, considère qu'il s'agit d'un simple récipient.

9 Cato, *Agr.*, 10.5 : "8 matelas, 8 couvertures, 16 oreillers, 10 couvre-lit, 3 serviettes, 6 centons pour les jeunes esclaves".

10 Des éléments manquent vraisemblablement, parmi les objets en osier ou les vêtements des esclaves notamment. Il est probable que Caton se concentre sur le matériel qui possède quelque valeur, voire qui doit être acheté à l'extérieur du domaine. Parmi les objets en osier, on peut remarquer l'absence de corbeilles ou de vans. La mention des seuls *centones* pour les vêtements des esclaves pose aussi problème : un autre passage du traité, le chapitre 59, consacré spécifiquement à l'habillement des esclaves, mentionne aussi des tuniques, des saies et des sabots. Il est possible que Caton se contente de citer les vêtements que le *uilius* doit avoir en réserve, comme les *centones*, fabriqués à partir des habits usagés de la *familia*.

11 Varron précise que les chaudrons (*ahena*) sont utilisés pour faire chauffer l'amurque, c'est-à-dire l'eau de pression des olives (voir *R.*, 1.64) ; de même, les deux amphores doivent servir d'instruments de mesure, non de récipients destinés à stocker l'huile.

12 Cato, *Agr.*, 10.2 : "chaudière", "marmite", "chandelier".

13 *Forpicis, rutabulum, foculos* sont mentionnés à la fin de 10.3 parmi les *ferramenta*.

14 Voir par exemple le cas du *situlus* (*situlum aquarium*, 10.2), seau en bronze ou en bois : voir White 1975, 189. De même la *trulla*, une sorte de louche ou cassotte (10.2), peut être réalisée dans de nombreux matériaux, allant du bronze au bois (voir White 1975, 193).

15 Sur l'organisation spatiale de la liste, voir Loriol dans ce volume, ***

puisque, à l'instar de l'inventaire, cette énumération ne vaut que pour un espace spécifique, défini par sa taille et par le type de culture pratiquée, à savoir une oliveraie de 240 jugères¹⁶.

Néanmoins, la liste de Caton se distingue de l'inventaire *stricto sensu* par sa "pragmatique de la prescription"¹⁷. Il ne s'agit pas de la description d'un domaine réellement existant, mais bien d'une recommandation normative, faisant de cette énumération, pour reprendre les distinctions établies par Jack Goody¹⁸, une "liste d'achats" plutôt qu'une "liste-inventaire", qui serait rétrospective. La liste de Caton est doublement prescriptive, puisqu'elle incite le *dominus* aussi bien à se procurer les *instrumenta* nécessaires à l'exploitation de son domaine qu'à dresser un inventaire de cet équipement. La prescription catonienne a vocation à devenir un inventaire, et elle trouve sa justification dans cette ambition même. En effet, selon une recommandation des auteurs de traités agronomiques, une liste recensant les outils et le matériel agricole devait se trouver sur le domaine à disposition du propriétaire. Une telle liste est évoquée par exemple par Xénophon à propos de l'équipement des quartiers d'habitation laissé à la vigilance de l'intendante¹⁹, puis par Columelle qui cite la traduction que Cicéron a donnée du traité de Xénophon²⁰. Elle l'est surtout chez Varron en conclusion du chapitre consacré à l'*instrumentum mutum* : *Instrumentum et supellectilem rusticam omnem oportet habere scriptam in urbe et rure dominum*²¹. La liste du traité de Caton relève ainsi à la fois de la prescription et de la représentation mimétique de la fiche d'inventaire réellement présente sur un domaine qui serait une oliveraie de 240 jugères.

16 Cet espace est ancré également dans une géographie régionale. En effet, Caton a en vue des domaines situés en Campanie ou dans les environs de Rome, comme le montre le chapitre 135, qui indique les villes où le propriétaire peut acquérir l'équipement de sa ferme.

17 Bretin-Chabrol 2008, 215.

18 Goody 1979, 149.

19 Xen., *Oec.*, 9.10 : ὅσοις δ' εἰς ἑορτὰς ἢ ξηνοδοκίας χρώμεθα ἢ εἰς τὰς διὰ χρόνον πράξεις, ταῦτα δὲ τῇ ταμίᾳ παρεδώκαμεν, καὶ δεῖξαντες τὰς χώρας αὐτῶν καὶ ἀπαριθμήσαντες καὶ γραψάμενοι ἕκαστα εἶπομεν αὐτῇ διδόναι τούτων ὅτῳ δέοι ἕκαστον, καὶ μεμνησθαι ὅ τι ἂν τῷ διδῶ, καὶ ἀπολαμβάνουσαν κατατιθέναί πάλιν ὅθενπερ ἂν ἕκαστα λαμβάνῃ ("Tous les objets que nous n'utilisons que pour les fêtes, les réceptions ou les occasions exceptionnelles, nous les avons remis à l'intendante ; après lui en avoir montré l'emplacement, en avoir fait l'inventaire complet et écrit la liste, nous lui avons prescrit de donner chacun de ces objets à qui en aurait besoin, de se souvenir de ce qu'elle donnait à chacun, puis quand on le lui rendrait, de remettre l'objet à l'endroit où elle l'avait pris").

20 Col. 12.34 : *Quibus autem ad dies festos et ad hospitum aduentum utimur et ad quaedam rara negotia, haec promo tradidimus et loca omnium demonstrauimus et ei omnia adnumerauimus atque adnumerata ipsi exscriptimus eumque monuimus, ut, quodcumque opus esset, sciret unde daret, et meminisset atque adnotaret quid et quando et cui dedisset, et cum recepisset, ut quidque suo loco reponeret.* ("Quant à ce que nous utilisons les jours de fêtes, quand il survient des hôtes et dans certaines circonstances rares, nous l'avons confié à l'économe et lui avons montré la place assignée à chaque chose ; nous lui avons fait le compte de tout et nous avons nous-même noté ces comptes par écrit ; nous l'avons exhorté à savoir où prendre le nécessaire pour le donner, ainsi qu'à se souvenir et à noter ce qu'il a donné, quand il l'a fait et à qui, et, après l'avoir récupéré, à remettre chaque objet à sa place.").

21 Var., *R.*, 1.22.6 : "L'ensemble du matériel et de l'équipement de la ferme doit être conservé sous forme écrite par le propriétaire en ville et à la campagne.". L'usage d'un tel inventaire soulève la question de l'instruction du *uilicus*. De fait, si Varron considère que le *uilicus* doit savoir lire et écrire (*R.*, 1.36), sa position semble relativement isolée (voir Cic., *Rep.*, 5.3.5 ; *Planc.*, 25.62) : si Caton (*Agr.*, 5.2) se contente de préciser qu'un intendant ne doit pas croire qu'il en sait plus que son maître, Columelle (1.8) recommande de choisir un *uilicus* illettré.

Reste la question de l'intérêt, dans un traité d'agriculture, de citer avec une prétention à l'exhaustivité des objets semblant relever le plus souvent du sens commun. Il convient d'évoquer, comme premier élément d'explication, le projet mis en œuvre dans ce traité : décrire des exploitations dédiées à une culture spécialisée destinée à la vente (la vigne ou l'olivier). Ce type de *uillae* était encore rare au début du II^e siècle a.C, en Italie centrale du moins, ce qui suffit à expliquer pourquoi Caton prend la peine de détailler le matériel d'un domaine consacré à la production d'huile ou de vin. De fait, les appareils d'huilerie occupent la première place de la liste de *l'instrumentum mutum* dans le chapitre dédié à l'oliveraie, et ils sont encore développés dans deux chapitres spécifiques (12 et 13), consacrés uniquement au pressoir et au cellier.

Mais la nouveauté du sujet n'explique pas l'effet d'exhaustivité de cette liste, qui ne se limite pas au matériel destiné à la production d'huile, de même que les *instrumenta* du chapitre 11 ne servent pas uniquement à la fabrication du vin. Pourquoi choisir la forme de l'inventaire ? Probablement parce que celle-ci inscrit le texte de Caton dans des usages et des formes traditionnels de l'écrit. Elle l'ancre dans l'économie domestique régie par le *paterfamilias* qui recense ses biens et tient ses livres de compte, mais peut-être aussi dans la tradition officielle des *Commentarii* qui, selon Marine Bretin-Chabrol, dictent à l'ensemble du traité sa "forme empirique, fragmentaire"²². De fait, dans le *De Agricultura*, Caton semble rechercher les "effets d'archaïsme" alors même qu'il insère dans son propos des éléments techniques novateurs, voire des emprunts aux œuvres grecques²³. En rédigeant une rubrique-inventaire, à l'instar du chapitre 10, Caton décrit une structure économique en rupture avec le *mos maiorum* sous une forme usuelle et ancienne, afin de dissimuler les éléments étrangers et novateurs sous l'aspect de la tradition romaine, ou peut-être, simplement, de les y intégrer.

VARRON ET LA LISTE INACHEVÉE

Les prescriptions de Caton acquièrent par la suite une autorité canonique – Pline n'hésite pas à les qualifier d'*oracula*²⁴ –, qui conduit les auteurs soucieux des *res rusticae* à se référer au *De Agricultura* comme à un texte fondateur. C'est ainsi que Varron cite régulièrement cet ouvrage au début du premier livre de son traité, notamment au chapitre 22 à propos de *l'instrumentum mutum*. Le début du passage s'inscrit à première vue dans la tradition catonienne par ses modalités énonciatives et la nature du précepte formulé. Il s'agit d'une prescription : *De reliquo instrumento muto [...] haec praecipienda*²⁵. Le discours prend la forme d'un exposé dogmatique tenu tout d'abord par le personnage de C. Tremelius Scrofa, qui d'ailleurs était lui-même, au début du I^{er} siècle a.C, l'auteur d'un traité d'agronomie aujourd'hui perdu. La nature de la prescription est également conforme aux dogmes agronomiques et à l'esprit

22 Bretin-Chabrol 2008, 229-230.

23 Voir Diederich 2007, 15, 170-171 et 296-297 ; Reay 1998, 46-47 ; Lelli 2000, XII-XIII : "Dal punto di vista culturale, d'altra parte, l'operazione del Censore consiste nel 'rivestire' ideologicamente questa scelta economico-politica con una immagine dell'attività agricola che vuole ricollegarsi alla concezione del *bonus agricola bonusque colonus* tradizionale."

24 Plin., *Nat.*, 18.200.

25 Var., *R.*, 1.22.1 : "Sur le reste de l'équipement, l'équipement muet, [...] voici ce que l'on doit prescrire."

d'économie omniprésente dans le traité de Caton : on connaît son célèbre adage, selon lequel le propriétaire doit être un vendeur, non un acheteur²⁶. Scrofa recommande ainsi de n'acheter à l'extérieur du domaine que les outils qu'il est impossible de fabriquer sur la propriété ; encore faut-il, si cette nécessité s'impose, réduire la dépense en choisissant le matériel selon son utilité, et non son apparence²⁷.

Néanmoins, lorsqu'il aborde la question du nombre d'outils nécessaires et de leur type, Varron, en mettant en scène le personnage de Stolon, rompt avec l'inspiration catonienne :

Var., *R.*, 1.22.2-3 : *Cuius instrumenti uaria discrimina ac multitudo agri magnitudine finitur, quod plura opus sunt, si fines distant late.*

– *Itaque, Stolo inquit, proposita magnitudine fundi de eo genere Cato scribit oliueti iugera CCXL qui coleret, eum instruere ita oportere ut faceret uasa olearia iuga quinque, quae membratim enumerat²⁸, ut ex aere ahenea, urceos, nassiternam, item alia ; sic e ligno et ferro, ut plostra maiora tria, aratra cum uomeribus sex, crates stercorarias quattuor, item alia ; sic de ferramentis, quae sint et qua opus multitudine, ut ferreas octo, sarcula totidem, dimidio minus palas, item alia.*

“Mais la variété des types de matériel et leur quantité sont déterminées par la taille de la terre à cultiver, parce qu'il en faut plus quand ses limites sont très étendues.

– C'est pourquoi, dit Stolon, c'est en tenant compte de la taille du domaine que Caton écrit sur cette matière que celui qui cultive 240 jugères d'olivieraie doit l'équiper de façon à avoir : 5 jeux d'appareils d'huilerie, dont il énumère les éléments, comme, parmi le matériel en cuivre, chaudrons, pots, vase, etc. ; de même, du matériel en bois et en fer, comme : trois grands chariots ; six araires avec leur soc ; quatre claies à fumier, etc. ; de même il écrit à propos du matériel en fer quel est leur type et de quelle quantité on a besoin, comme : huit pelles ; même nombre de binettes ; moitié moins de bêches, etc.”

Selon Jacques Heurgon, Varron insère ici “une citation hâtive de Caton²⁹”. Or, il ne s'agit pas d'une citation, mais d'une véritable réécriture de la liste-inventaire de Caton, qui s'inscrit dans une entreprise de systématisation de la littérature technique imitée des traités philosophiques. Par la voix de Stolon, Varron déconstruit la liste initiale dont il ne conserve que neuf unités, qu'il réorganise sous la forme de trois listes volontairement incomplètes (*item alia*). En perdant son exhaustivité, la liste du *De Agricultura* prend le statut d'exemple. Les chiffres servent désormais à donner un ordre de grandeur ; libre au lecteur désireux d'en savoir plus de se reporter au traité de Caton, ou d'imaginer la suite en se fondant sur sa propre expérience.

26 Cato, *Agr.*, 2.7 : *patrem familias uendacem, non emacem esse oportet* (“le chef de famille doit être porté à la vente, non à l'achat”).

27 Var., *R.*, 1.22.2 : *Quae e fundo sumi non poterunt, ea si empta erunt potius ad utilitatem quam ob speciem, sumptu fructum non extenuabunt* (“Le matériel qui ne pourra pas être tiré du domaine, si on l'achète en ayant en vue son utilité plus que son apparence, ne fera pas diminuer le revenu par la dépense occasionnée”).

28 La liste du chapitre 10 de Caton n'énumère pas les éléments des *uasa olearia*, même si les premiers objets cités peuvent être utilisés dans le *torcularium* ; l'expression *membratim enumerat* s'applique en revanche très bien aux chapitres 12 et 13, mais également aux chapitres 18 et 20-22, consacrés à la construction du pressoir et du broyeur à olives.

29 Heurgon 1978, 145.

De fait, Varron s'intéresse bien moins aux *instrumenta* en eux-mêmes qu'au processus de sélection et de classement. Il porte un très grand soin à la réorganisation de la liste du *De Agricultura*, en tentant de regrouper les outils selon leur matériau, cuivre ou bronze, bois et fer, outils en fer : *ex aere ; e ligno et ferro ; de ferramentis*. Une telle répartition ne correspond que très partiellement à la liste catonienne, et Varron opère une sélection afin de conserver l'ordre de l'inventaire initial tout en formant trois ensembles cohérents. L'exercice ne va pas sans mal, ce que traduisent les effets de fausse symétrie puisque les objets *ex aere* développent a priori les *uasa olearia*³⁰ – ces trois éléments sont d'ailleurs les seuls à ne pas être accompagnés d'un chiffre –, alors que les outils en bois et en fer concernent l'équipement général du domaine. Seule la catégorie des *ferramenta*, reprise de Caton, lui permet de citer trois éléments qui se suivaient déjà dans le *De Agricultura* : *ferreas, sarcula, palas*. Au paragraphe 4, qui cite le chapitre de Caton consacré à l'équipement d'un vignoble, Varron ne conserve du reste que deux rubriques : les jarres et les *ferramenta*.

De tels efforts de réorganisation logique s'expliquent par l'ambition de Varron, qui entend faire de l'agriculture une véritable science en rationalisant les acquis de l'expérience et les préceptes des Anciens³¹, et en appliquant à son sujet strictement défini une méthode analytique³². Quoi qu'il en dise³³, Varron porte sur l'agriculture le regard d'un philosophe, et plus précisément d'un philosophe néopythagoricien et *platonicus*, élève d'Antiochus d'Ascalon et de sa pensée imprégnée de stoïcisme et d'aristotélisme³⁴. Définition et division font ainsi l'objet d'un soin méticuleux au début du premier livre, où Varron érige l'agriculture en *ars* et en *scientia*³⁵, et où il critique avec humour l'extension que ses prédécesseurs ont donnée à

30 C'est d'ailleurs ainsi que le comprennent certains traducteurs des *Res rusticae* : voir Hooper & Ash [1934] 1960, 239 ; et peut-être Heurgon 1978, 50 (mais p. 145, il ne parle que d'un inventaire du matériel de l'huilerie). En revanche, Flach 1996, 192-193, considère que l'ensemble des *instrumenta* cités renvoie au matériel d'huilerie (*uasa olearia*). Or, on voit mal ce que les araires par exemple viendraient faire dans un *torcularium* ; mais il est vrai que le texte même de Varron tend à présenter les choses de cette façon.

31 Varron promeut la rationalité dans les méthodes de culture ; voir *R.*, 1.18.8 : *Nos utrumque facere debemus, et imitari alios et aliter ut faciamus experientia temptare quaedam, sequentes non aleam, sed rationem aliquam* ("Quant à nous, nous devons faire l'un et l'autre : d'une part imiter les autres et, afin de trouver d'autres procédés de culture, faire des essais avec des expériences, en ne suivant pas le hasard, mais une méthode rationnelle").

32 Sur cette méthode analytique, qui correspond à un procédé habituel chez Varron, voir Skydsgaard 1968, 26-37 et 117-118 ; Diederich 2007, 39-40 et 44.

33 Lorsque le personnage d'Agrius évoque les livres de botanique rédigés par Théophraste, Stolon réplique aussitôt (*R.*, 1.5.2) : *Isti, inquit, libri non tam idonei iis qui agrum colere uolunt quam qui scholas philosophorum ; neque eo dico quod non habeant et utilia et communia quaedam*. ("Ces livres dont tu parles, dit-il, sont moins faits pour ceux qui veulent cultiver la terre que fréquenter les écoles des philosophes ; et je ne dis pas non plus qu'ils ne contiennent pas quelques éléments d'utilité commune.")

34 Voir Diederich 2007, 52-53 et 77.

35 *Var.*, *R.*, 1.1.3 : *Primum, inquit, non modo est ars, sed etiam necessaria ac magna ; eaque est scientia, quae sint in quoque agro serenda ac facienda, quaeque terra maximos perpetuo reddat fructus*. ("Tout d'abord, dit-il, il s'agit d'un art, et encore, d'un art important et indispensable ; c'est aussi une science, celle qui étudie ce qu'il faut semer et faire dans chaque type de champ, et quelle terre rapporte en continu le plus grand profit."). Selon Diederich 2007, 32, Varron tendrait même à donner au terme *ars* un sens particulier qui le rapproche de *scientia*.

cette activité – Caton y compris³⁶. Les interlocuteurs du dialogue se moquent des Sasernae pour avoir fait figurer dans leur traité d'agriculture une recette de crème dépilatoire à base de grenouille bouillie (*R.*, 1.2.26), et Caton lui-même est sévèrement critiqué pour avoir inséré dans le *De Agricultura* des recettes de cuisine et des conseils de diététique (1.2.28). Si Varron ne se moque pas du Censeur au chapitre 22, il n'en supprime pas moins le mobilier et tous les objets dont la fonction n'est pas strictement agricole.

En ce qui concerne le classement rationnel des connaissances agronomiques, Varron divise sa matière en parties et en sous-parties les plus symétriques possible³⁷, et c'est cette même recherche de la symétrie qui le conduit ici à proposer trois listes de trois *instrumenta*³⁸. Dans sa volonté de rationaliser les préceptes des Anciens, Varron sélectionne aussi chez Caton les éléments qu'il juge étonnants, et qu'il cite en vue de les discuter ou de les justifier. C'est ainsi qu'au paragraphe 4, qui reprend le chapitre 11 de Caton, il ne mentionne les jarres que pour donner une explication au chiffre élevé donné par le Censeur.

L'entreprise de déconstruction et de reconstruction des inventaires du *De Agricultura* vise ainsi à faire des connaissances agronomiques une véritable *scientia*. C'est pourquoi la "liste-inventaire" disparaît au profit de la "liste illustrative", qui éclaire un discours soucieux d'extraire de l'expérience empirique des principes généraux, universellement valables. Varron lui-même emploie le terme de *formula* pour définir les listes-inventaires de Caton : *Item alteram formulam instrumenti fundi uinari fecit*³⁹. La proximité du *De Agricultura* avec les textes juridiques n'échappe pas à Varron : dans la langue du droit, le substantif *formula* renvoie à la formule du préteur, c'est-à-dire à "un programme d'instructions" qui s'applique toujours à une cause particulière⁴⁰. Varron retient ainsi des listes de Caton leur modalité prescriptive et leur nature circonscrite à un cas particulier, mais il les réorganise, les transforme en exemples, les discute et les commente, afin de les rationaliser et de les mettre au service de la démarche épistémologique qui est la sienne. Après lui Columelle, soucieux de

36 Var., *R.*, 1.2.12-13 : *Prius, inquit, discernendum utrum quae serantur in agro, ea sola sint in cultura, an etiam quae inducantur in rura, ut oves et armenta. Video enim, qui de agri cultura scripserunt et poenice et graece et latine, latius uagatos quam oportuerit.* ("Il faut d'abord, dit-il, trancher le point suivant : est-ce seulement ce qui est semé dans un champ qui relève de l'agriculture, ou aussi ce qui est amené sur les propriétés rurales, comme les moutons et le gros bétail ? Je constate en effet que ceux qui ont écrit sur l'agriculture, que ce soit en punique, en grec, ou en latin, se sont égarés plus loin qu'ils n'auraient dû.")

37 Varron distingue pour l'agriculture quatre parties principales : l'étude du domaine, son équipement, les différentes activités, et enfin le calendrier agricole. Chacune de ces parties se divise encore en deux sous-parties : pour la première partie, il s'agit de l'étude du sol, suivie de celle des bâtiments ; pour la deuxième, celle de la main-d'œuvre et du matériel ; la troisième partie examine les préparatifs liés à chaque culture, puis l'endroit approprié pour les pratiquer, et la dernière porte sur l'examen des calendriers solaire et lunaire (*R.*, 1.5.4).

38 Cet aspect de la pensée varronienne a également été étudié dans le cas de la division de l'équipement du domaine en trois types d'*instrumenta* (1.17.1) par Juan Lewis, qui a souligné à juste titre que ces divisions abstraites servaient à conférer à un savoir agronomique ancien des couleurs "académiques" (Lewis 2013, 646).

39 Var., *R.*, 1.22.4 : "De même, Caton a donné une seconde formule pour le matériel d'un domaine viticole."

40 Ducos 1996, 125-130.

la pratique et de l'utilité plus que de théorisations et de catégorisations savantes, fera justement disparaître de son traité toute relecture de la liste de l'*instrumentum mutum*⁴¹.

PALLADIUS, ENTRE TRADITION ET INNOVATION

Toutefois, le dernier des "agronomes" latins, Palladius, réintroduit dans son traité une liste des outils agricoles. Ce texte occupe une place particulière parmi les listes de l'*instrumentum rusticum* par sa distance chronologique, puisque l'*Opus agriculturae* fut rédigé quatre siècles après Columelle, et par l'absence presque totale d'informations que nous possédons sur son auteur, un *uir illustris* du v^e siècle p.C.⁴². Or, Palladius conclut le premier livre de son traité par un chapitre *De instrumentis agrestium* :

Pall. 1.42.1 : *Instrumenta uero haec, quae ruri necessaria sunt, paremus : aratra simplicia uel, si plana regio permittit, aurita, quibus possit contra stationes umoris hiberni sata celsior sulcus adtollere, bidentes, dolabras, falces putatorias, quibus in arbore utamur et uite [...].*

"Il faut également se procurer les outils suivants, qui sont nécessaires à la campagne : des araires simples ou, si c'est une région plate qui le permet, des araires à oreillons, grâce auxquels un sillon plus élevé peut protéger ce qu'on a semé contre l'eau stagnante en hiver ; des binettes ; des dolabres ; des serpettes pour la taille que l'on utilise pour les arbres et la vigne [...]."

La liste des *instrumenta* est ici annoncée par un subjonctif à valeur jussive l'ancrant dans la modalité énonciative prescriptive qui caractérise traditionnellement le discours agronomique. De même, l'emploi de l'accusatif et la composition, qui s'effectue par ajouts successifs sans logique visible – jusqu'à la fin du paragraphe 3 du moins –, ne sont pas sans rappeler l'effet d'inventaire du *De Agricultura*.

Néanmoins, à la différence de Caton ou de Varron, Palladius ne fournit pas de données chiffrées⁴³, et il formule une liste incomplète sans pour autant introduire de marques d'inachèvement, comparables à l'expression *item alia* employée par le Réatin. Il ne traite, de fait, que des *ferramenta* et des vêtements. L'importance des outils en fer peut s'expliquer par des raisons pratiques, puisqu'il s'agit du matériel le plus difficile à obtenir, qu'il soit acheté à l'extérieur du domaine ou produit sur place⁴⁴. En ce sens, la liste de l'*Opus agriculturae* a

41 Columelle ne s'intéresse qu'à la disposition des pièces et du très gros matériel, comme le pressoir ou les moulins ; il n'évoque les *ferramenta* que pour préciser qu'ils doivent être conservés dans une pièce bien fermée (1.6).

42 La plupart des éditeurs, tels que René Martin, se montrent très prudents sur les informations biographiques (voir Martin 1976, XVI-XX ; Brodersen 2016, 11), contrairement à Marco Johannes Bartoldus qui, dans sa récente monographie, avance des éléments très précis sur la vie et l'itinéraire de celui qu'il identifie à un évêque de Bourges de la fin du v^e siècle. Il considère ainsi que Palladius est né en 400 ou 401, qu'il a commencé le droit vers 416-417, qu'il est devenu préfet de Rome en 458, puis évêque de Bourges vers 461, avant de mourir aux environs de Cahors vers 470 (Bartoldus 2014, 14-35 et 270-271).

43 L'absence de chiffres peut s'expliquer par la taille des domaines envisagés par Palladius, au moins dix fois supérieure à celle de l'oliveraie de Caton. Voir Bartoldus 2014, 273-274 : ce critique évoque des propriétés (*massa*) de 150 à 1500 hectares.

44 Palladius préconise en effet que tous les travaux puissent être réalisés sur place, ce qui implique la

bien vocation à être une liste d'achats, la fonction utilitaire du discours agronomique étant du reste présentée comme une priorité par Palladius, qui entend rédiger un vade-mecum à l'usage du *dominus*⁴⁵.

En outre l'énumération des outils s'accompagne souvent d'une description ou d'une explication de leur fonction. Par exemple, pour parler des *falces uinitoriae*, c'est-à-dire des faucilles utilisées pour la taille de la vigne, Palladius emploie une périphrase descriptive : *falces a tergo acutas atque lunatas*⁴⁶. Ou bien il développe la fonction des outils, comme dans le cas des *acus* (plautoirs), à propos desquels il ajoute une relative : *per quas in pastinis sarmenta merguntur*⁴⁷. Un tel procédé a bien sûr une valeur pratique pour le propriétaire susceptible d'acquérir ou de faire fabriquer ces objets ; mais il s'agit peut-être aussi d'introduire dans la tradition agronomique des termes ou des sens nouveaux. L'écart lexical entre Palladius et les agronomes latins antérieurs peut être mesuré par le fait que la moitié des noms d'*instrumenta* proprement agricoles sont spécifiques à cet auteur⁴⁸, soit parce que ces termes sont absents des autres traités agronomiques (comme les *runcones*, serpes destinées à couper les ronces⁴⁹), soit parce que Palladius confère à des substantifs existants un sens différent (*acus*, *ascia*⁵⁰, *lupus*). Des objets nouveaux font également leur apparition, comme la *uanga* : ce terme, qui désigne un type de bêche, est d'origine germanique et, selon René Martin, il "ne semble guère avoir pu entrer en usage avant le milieu du v^e siècle⁵¹". La liste repose donc en grande partie sur une transposition ou une modernisation des dénominations usitées aux temps de Caton, de Varron ou de Columelle. Aussi la sélection des outils qui composent cette liste peut-elle être également guidée par la volonté de mettre l'équipement traditionnel de la ferme au goût du jour.

Reste à expliquer pourquoi la liste de Palladius, qui jusqu'au dernier paragraphe ne mentionne que des outils en fer, se termine par l'évocation de vêtements. Même si plusieurs raisons peuvent être invoquées⁵², se pose la question de l'hypotexte catonien, où les listes-

présence d'ouvriers ou d'artisans. Sur le thème de l'autarcie du domaine chez Palladius, voir Bartoldus 2014, 277. Les *ferramenta* constituent les outils les plus précieux, et sont à ce titre considérés comme les plus représentatifs de l'*instrumentum rusticum* : le phénomène est ancien, comme le souligne l'anecdote du procès de C. Furius Cresimus qui produit ses *ferramenta* au forum (voir Plin., *HN*, 18.42.3).

45 Voir Martin 1976, LIII-LIV ; Bartoldus 2014, 41.

46 Pall. 1.42.2 : "des faucilles aiguisées des deux côtés et en forme de croissant". Sur l'identification de ce type de faucille, voir Martin 1976, 179.

47 Pall. 1.42.2 : "des plautoirs, au moyen desquels on enfonce les sarments dans les terrains binés".

48 Sur 18 outils proprement agricoles, 6 ne se trouvent que chez Palladius ou désignent des instruments nouveaux ; à ce chiffre, il est possible d'ajouter quatre types de *falces*. Voir Bartoldus 2014, 108-110, qui cite *acus*, *ascia*, *cultellus*, *lupus*, *runco*, *uanga* et, parmi les *falces*, *falx messoria*, *falx putatoria*, *falx a tergo acuta atque lunata*, *falcula breuissima*.

49 Outre Palladius, le terme ne se trouve que chez Isidore de Séville : voir Martin 1976, 180.

50 Bartoldus 2014 suit White 1970 qui, comme Martin 1976 d'ailleurs, comprend *rastros* avec *referentes*, et non comme un outil différent. Dans ce cas, l'*ascia* n'est plus une simple hache mais un nouveau type d'outil.

51 Martin 1976, 180. De fait, si l'on excepte Palladius, le substantif *uanga* est attesté uniquement à partir de Grégoire le Grand (*Dialogues*, 3.14.60-69).

52 Contrairement à Caton, Palladius ne cite que des vêtements en peau, et précise qu'ils sont destinés à servir aussi bien aux travaux agricoles qu'à la chasse (*rustico operi et uenatorio*, 1.42.4).

inventaires des chapitres 10 et 11 se concluent sur l'évocation des vêtements des esclaves. Palladius connaissait-il le *De Agricultura* ? Comme il ne cite jamais Caton explicitement et qu'il s'appuie d'ordinaire sur Columelle, la question est souvent tranchée par la négative⁵³. Néanmoins, rien n'interdit une connaissance directe ou indirecte des chapitres 10 et 11 de Caton, par l'intermédiaire de sources attestées de Palladius et aujourd'hui perdues⁵⁴. L'hypothèse d'une allusion à Caton serait riche d'intérêt. De fait, cette dernière surgirait à une étape-clé du discours, au moment où Palladius achève le premier livre, consacré aux principes généraux, avant d'examiner les travaux agricoles mois par mois, élaborant ainsi un calendrier qui fit toute l'originalité et la célébrité de son œuvre. Un tel écho intertextuel pourrait être un moyen de conférer à la voix auctoriale une posture catonienne, investie de toute l'autorité et du prestige de celui qui fut le fondateur du discours agronomique latin. Quoi qu'il en soit de l'éventuelle référence à Caton, la liste des *instrumenta* permet à Palladius de se présenter à la fois comme un héritier de la tradition la plus ancienne de Rome et comme un homme ancré dans son époque, qui adapte cette tradition aux réalités de son temps.

DE L'ÉPISTÉMOLOGIE À LA POÉTIQUE : L'*INSTRUMENTUM* VIRGILIEN

Par son statut poétique, la réécriture de la liste des outils agricoles chez Virgile offre un précieux contre-point aux traités en prose en soulevant, autour de "l'énonciation en catalogue", des problématiques génériques. Les quatre livres des *Géorgiques*, qui n'ont sans doute pas comme but premier d'instruire les paysans⁵⁵, partagent avec les traités agronomiques un certain nombre de thèmes, dont fait partie la liste de l'*instrumentum rusticum* (*G.*, 1.160-168) :

Dicendum et quae sint duris agrestibus arma, [160]

quis sine nec potuere seri nec surgere messes :

uomis et inflexi primum graue robur aratri

tardaue Eleusinae matris uoluentia plaustra

tribulaue traehaeaeque et iniquo pondere rastris ;

uirgea praeterea Celei uilisque supellex, [165]

arbuteae crates et mystica uannus Iacchi.

Omnia quae multo ante memor prouisa repones,

si te digna manet diuini gloria ruris.

"Il faut dire également quelles armes ont les rudes paysans, armes sans lesquelles les moissons ne peuvent pas être semées ni lever : d'abord le soc et le lourd bois de l'araire recourbé, les chariots de la déesse d'Éleusis, qui roulent avec lenteur, les rouleaux et les herses pour battre le blé, et les houes au poids excessif ; en outre les outils de Célée en osier, qui coûtent peu,

53 Voir Bartoldus 2014, 53-58 ; Martin 1976, XXXII-XXXIX.

54 C'est le cas par exemple des œuvres de Gargilius Martialis : voir Martin 1976, XXXII-XXXIII. Palladius cite explicitement cet auteur du III^e s. p.C. et s'en inspire pour la vigne, les arbres fruitiers, l'horticulture et la médecine vétérinaire. Une autre source perdue est l'ouvrage grec du IV^e s. p.C. de Vindalios Anatolios Berytios, qui est une des quatre composantes du recueil des *Géoponiques*.

55 On connaît sur ce point la célèbre critique de Sénèque, soutenue par des experts modernes tels que Kevin White, lequel estime que, sur les questions agronomiques élémentaires, les préceptes virgiliens sont justes dans la moitié des cas, et conclut : "for accurate information the reader must go to the technical writers" (White 1970, 40-41).

les claies d'arbousier et le van des mystères d'Iacchus : toutes choses que dans ta prévoyance tu te souviendras de mettre en réserve longtemps auparavant, si tu veux mériter la gloire, qui t'attend, de la divine campagne."

Ces vers font suite à l'étiologie du *labor* et à une exhortation au travail, et sont suivis de la description de la fabrication de la charrue. L'inspiration est donc ici nettement hésiodique, qu'il s'agisse de la morale de l'effort ou des vers consacrés à l'araire, qui s'inspirent directement des vers 423-436 des *Erga*⁵⁶. En revanche, Hésiode ne mentionne pas le reste du matériel agricole : il prescrit seulement, aux vers 407-408, de "tenir tout prêt dans la maison, afin de ne pas avoir à en demander à un autre⁵⁷". La liste d'*instrumenta* ne s'explique donc pas par une allusion à Hésiode, et inscrit a priori ces vers dans la tradition agronomique latine⁵⁸.

Virgile énumère ainsi sept outils se rapportant à la thématique du chant I, la culture des céréales⁵⁹, et compose de la sorte une liste brève, mais strictement organisée. Les premier et dernier outils cités respectent la chronologie des travaux agricoles, qui commence par le labour et finit par le vannage. En outre, les adverbess *primum* et *praeterea* isolent deux rubriques, qui distinguent le matériel lourd et les outils en fer des petits outils en bois ou en osier, qui coûtent peu (*uillis*) et sont en général fabriqués au sein de l'exploitation. À l'intérieur des rubriques en revanche, les objets ne semblent pas faire l'objet de classement particulier, mais l'organisation de la liste en deux sections cohérentes soutient la valeur didactique du passage et l'identifie à un discours agronomique.

Toutefois, plusieurs éléments remettent en cause cette fonction, à commencer par la brièveté de ces vers : quelle utilité peut avoir une liste fortement incomplète n'énumérant que quelques outils connus de tous ? C'est ainsi un critère poétique qui préside à la sélection des *instrumenta*, choisis pour leurs sonorités qui permettent des jeux de paronomase (*tribulacque traheae*), ou pour leur rapport au culte de Cérés. Les chariots, le van et les corbeilles en osier (qui évoquent le *calathos*) sont des objets rituels utilisés lors des mystères d'Éleusis, allusion que renforcent la périphrase *Eleusinae matris* ainsi que la mention de Céléé, père de Triptolème, et de Iacchos, qui était honoré comme fils de Déméter. De tels noms propres rares évoquent les allusions savantes de la poésie callimachéenne⁶⁰. Ces vers d'ailleurs ne sont pas sans rappeler l'*Hymne à Déméter*, où Callimaque traite précisément de la procession d'Éleusis et de l'attente du *calathos*⁶¹. Plus qu'une énumération complète, c'est ici l'épaisseur connotative d'un petit nombre d'outils qui importe. Cet enrichissement qualitatif, produit par les expansions du nom (adjectifs ou compléments au génitif), inscrit les *instrumenta* dans un réseau symbolique soutenant les allusions à la poésie hellénistique. Les outils agri-

56 Sur l'inspiration hésiodique, voir notamment Farrell 1991, 210-238.

57 Hes., *Op.*, v. 407-408 : *χρήματα δ' εἰν οἴκῳ πάντ' ἄρμενα ποιήσασθαι, / μὴ σὺ μὲν αἰτῆς ἄλλον [...]*. Le *memor* du vers 167 des *Géorgiques*, qui évoque aussi le *μνημένος* d'Hésiode du vers 422, contribue à conserver l'esprit de la recommandation du poète d'Ascre, à savoir la nécessité de faire œuvre de prévoyance en entreposant chez soi tous les outils nécessaires.

58 L'emploi de l'adjectif verbal *dicendum* qui marque le seuil de début renforce ce sentiment en évoquant les modalités énonciatives du *De agricultura*.

59 Sept outils, si l'on considère que le vers 165 ne fait qu'annoncer le vers suivant, qui le développe en citant précisément deux outils.

60 Il s'agit ainsi du premier emploi latin de Celeus (voir Erren 2003, 113).

61 Voir Call., *Hymn. Dem.*, 1. Triptolème y est cité au vers 21.

coles se muent ainsi en objets de culte, et le discours agronomique en célébration des dons divins.

Ces dons divins évoquent enfin d'autres cadeaux des dieux, à savoir les armes offertes au héros épique, et la proximité de cette liste virgilienne avec les scènes homériques d'armement a déjà été relevée⁶². De fait, les vers qui encadrent l'énumération des outils agricoles créent une tension vers le genre épique par l'introduction d'une métaphore militaire, le plus remarquable étant l'emploi d'*arma*, utilisé ici pour la première fois en vue de désigner des *instrumenta*⁶³. Les expressions choisies pour qualifier les outils agricoles participent de la même coloration militaire en insistant sur leur poids (*graue, iniquo pondere*), ce qui souligne la force du paysan-guerrier. Faire de la gloire le but ultime des travaux des champs constitue également un motif épique. Virgile fait ainsi de la liste des *instrumenta* le lieu, au sein de la poésie didactique, d'une tension générique avec l'épopée⁶⁴.

Ces quelques éléments d'interprétation permettent d'ores et déjà de mesurer les spécificités de cette liste virgilienne au regard des problématiques épistémologiques des auteurs de traités techniques. La question n'est pas celle de la transmission du savoir agronomique ou des modalités de la constitution de ce savoir, mais celle de l'exploitation de la matière didactique. Cette dernière est mise au service, sans doute, d'une vision du monde où le paysan entretient un rapport privilégié avec le divin, mais surtout d'une poétique faisant de la liste des outils agricoles le lieu de tensions génériques avec la lyrique et l'épopée.

CONCLUSION

L'analyse de la liste de l'outillage agricole permet ainsi de souligner à quel point ces passages dépendent avant tout de problématiques pragmatiques, génériques ou épistémologiques. Inscrites dans une thématique attendue du discours agronomique, ces listes voient paradoxalement leur contenu informatif et leur fonction didactique passer au second plan, du moins après Caton. Ce dernier entend diffuser de nouvelles formes de pratiques agricoles qui justifient de détailler l'équipement de ces domaines d'un type nouveau, à savoir des *uillae* centrées sur la viticulture et l'oléiculture. Un tel projet didactique s'inscrit dans une logique inventoriale, laquelle confère aux listes du *De Agricultura*, outre un rôle normatif et prescriptif, un effet d'archaïsme. Par la suite, les inventaires catoniens sont repris par Varron et réorganisés de façon à servir sa vision d'une agriculture "rationnelle, technicienne et dans une certaine mesure savante"⁶⁵, tandis que Virgile, en assignant aux *instrumenta* une fonction cultuelle et en insérant des motifs épiques, modifie profondément la valeur de cette liste et en fait le lieu de tensions génériques définissant une poétique. Quant à Palladius, il présente cette liste de telle sorte qu'elle puisse conserver une fonction utilitaire dans le monde socio-économique du ^ve siècle, tout en s'affichant lui-même, peut-être, comme le passeur moderne de la tradition la plus ancienne de Rome. Loin d'être une simple somme

62 Voir Thomas 1988, 95.

63 C'est le cas du moins en latin : voir Mynors 1990, 33 ; Thomas 1988, 95-96.

64 Voir Blandenet 2007, 132-134.

65 Martin 1995, 88.

de connaissances transmises au fil des siècles au service de la pragmatique prescriptive du discours agronomique, l'énumération de l'*instrumentum mutum* crée avant tout un effet de liste révélant la plasticité de séquences discursives aux logiques multiples, dont les enjeux peuvent être aussi bien d'ordre culturel qu'épistémologique ou poétique.

BIBLIOGRAPHIE

Textes anciens

- Brodersen, K., éd. (2016) : Palladius, *Das Bauernjahr*, Berlin-Boston.
- Canali, L. & Lelli, E., éd. (2000) : Catone il censore, *L'agricoltura*, Milano.
- Flach, D., éd. (1996) : Marcus Terentius Varro, *Gespräche über die Landwirtschaft, Buch 1, herausgegeben, übersetzt und erläutert von Dieter Flach*, Darmstadt.
- Goujard, R., éd. (1975) : Caton l'Ancien, *De l'agriculture*, Paris.
- Heurgon, J., éd. (1978) : Varron, *Économie rurale, livre I*, Paris.
- Hooper, W. D. et Ash, H. B., éd. [1934] (1960) : M. Porcius Cato, M. Terentius Varro, *On Agriculture*, London-Cambridge.
- Martin, R., éd. (1976) : Palladius, *Traité d'agriculture, tome premier (livres I et II)*.
- Mynors, R.A.B., éd. (1990) : *Virgil, Georgics*, Oxford.
- Thomas, R.F., éd. (1988) : *Virgil, Georgics, Volume 1 : Books I-II*, Cambridge.

Études modernes

- Andrei, S. (1981) : *Aspects du vocabulaire agricole latin*, Rome.
- Bartoldus, M. J. (2014) : *Palladius Rutilius Taurus Aemilianus, Welt und Wert spätrömischer Landwirtschaft*, Augsburg.
- Biezunska-Malowist, I. & Kolendo, J., éd. (1979) : *Actes du colloque sur l'esclavage (Nieborów 2-6 XII 1975)*, Varsovie.
- Blandenet, M. (2007) : "Le poète paysan des *Géorgiques* : un homme de culture", *BAGB*, 2, 123-146.
- Brachet, J.-P. (2006) : "Une famille de mots techniques : lat. *uruum* et formes apparentées", in : Brachet & Moussy, éd. 2006, 47-60.
- Brachet, J.-P. et Moussy, C., éd. (2006) : *Latin et langues techniques*, Paris.
- Bretin-Chabrol, M. (2008) : "162 recettes pour faire prospérer son bien de campagne : l'énonciation en catalogue dans le *De agri cultura* de Caton", *Textuel*, 56, 211-234.
- Bruno Tibiletti, M. G. (1969) : *Il lessico agricolo latino*, Amsterdam.
- Diederich, S. (2007) : *Römische Agrarhandbücher zwischen Fachwissenschaft, Literatur und Ideologie*, Berlin-New York.
- Ducos, M. (1996) : *Rome et le droit*, Paris.
- Dumont, J.-C. (1986) : "Les *operarii* de Varron (*Res rusticae*, I, 17, 2-3)", *RPh*, 60, 81-88.
- Erren, M. (2003) : *P. Vergilius Maro Georgica, Band 2 Kommentar*, Heidelberg.
- Farrell, J. (1991) : *Vergil's 'Georgics' and the Traditions of Ancient Epic (The Art of Allusion in Literary History)*, New York-Oxford.
- Goody, J. (1979) : *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris.
- Kolendo, J. (1979) : "Le vocabulaire concernant la main-d'œuvre dans les traités de Caton, des Saserna et de Varron", in : Biezunska-Malowist & Kolendo, éd. 1979, 197-215.
- Lewis, J. P. (2013) : "Did Varro Think that Slaves were Talking Tools?", *Mnemosyne*, 66, 634-648.
- Martin, R. (1995) : "Ars an quid aliud ? La conception varronienne de l'agriculture", *REL*, 73, 80-91.
- Molinié, G. (2013) : "Vers une sémiotique de la liste", in : Milcent-Lawson et al., éd. 2013, 565-570.
- Milcent-Lawson, S., Lecolle, M. et Michel, R., éd. (2013) : *Liste et effet liste en littérature*, Paris.

Reay, B. (1998) : *Cultivating Romans: Republican agricultural writing and the invention of the Agricola*, thèse de doctorat, université de Stanford.

Skydsgaard, J. E. (1968) : *Varro the Scholar, Studies in the first book of Varro's De re rustica*, Copenhague.

Thomas, J.-F. (2006) : "Les noms d'instruments agricoles : monosémie, polysémie, homonymie", in : Brachet & Moussy, éd. 2006, 61-78.

White, K. D. (1970) : *Roman Farming*, London.

White, K. D. (1975) : *Farm Equipment of the Roman World*, Cambridge-London-New York-Melbourne.